

AIDE-MÉMOIRE POUR TOUS LES SECTEURS

Risques psychosociaux liés au travail



L'actuelle pandémie de la COVID-19 constitue une réalité particulière et inhabituelle. Celle-ci peut affecter les personnes non seulement sur le plan physique, mais également sur le plan psychologique. Des réactions de stress ou d'anxiété peuvent être vécues par des travailleuses et des travailleurs.

De manière à minimiser les répercussions de telles réactions :

les travailleuses et les travailleurs sont informés des risques liés à la COVID-19 dans leur milieu de travail et des mesures de prévention mises en place pour les rassurer ;

NOTE : _____

les comportements attendus et les comportements qui seront jugés inappropriés, tels que l'incivilité (y compris celle numérique) et les conflits, sont définis ;

NOTE : _____

les préoccupations et les questions sont accueillies avec respect ;

NOTE : _____

les employeurs sont invités à encourager les travailleuses et les travailleurs à leur présenter les problèmes qu'ils peuvent rencontrer afin de mettre en place, si possible, des mesures de conciliation famille-travail ;


NOTE : _____

une attention particulière est portée au climat de travail, puisque le maintien des relations harmonieuses entre l'employeur, le personnel et la clientèle est des plus importants dans ce contexte ;

NOTE : _____

des moyens d'échange pour favoriser le soutien social (ex. : collègue, supérieur immédiat) sont créés ;

NOTE : _____



une tolérance zéro en ce qui a trait à la violence est affichée. Aucune forme de violence entre personnes de l'organisation n'est tolérée (collègues, supérieurs hiérarchiques, subordonnés), même celle provenant de l'externe (clientèle, usagers, fournisseurs, sous-traitants);

NOTE : _____

les personnes plus particulièrement touchées par les effets psychosociaux de la pandémie font l'objet d'une attention particulière. Les signes et les symptômes de la détresse psychologique sont de quatre ordres : physique, cognitif, émotif et comportemental. Pour être significatifs, ces symptômes doivent s'accompagner d'un changement d'habitudes et de comportements;

NOTE : _____

en cas de détresse psychologique, les travailleuses et les travailleurs sont dirigés vers un service de soutien tel qu'un programme d'aide aux employés (PAE) ou des ressources disponibles dans la région.

NOTE : _____